



Démarrage des travaux sur la Vesle

Dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le S.I.A.B.A.V.E a réalisé une étude diagnostique sur la rivière, qui comprenait une proposition de programmes d'actions, en faveur de l'amélioration des milieux aquatiques. La mise en œuvre de ce programme de travaux a nécessité une procédure réglementaire qui permet aux collectivités compétentes en matière d'entretien de rivière, de se substituer aux interventions privées : la Déclaration d'Intérêt Général.

Après enquête publique en 2011, le S.I.A.B.A.V.E vient d'obtenir un arrêté interpréfectoral qui lui permet de mettre en œuvre les programmes d'actions d'entretien et de restauration, validés par le comité syndical et financés à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau et 25% par l'Entente Oise Aisne.

Les différentes interventions relatives à la mise en œuvre des programmes seront prochainement mises en ligne sur le site, en fonction de leur avancement.



Démoustication

En début d'année, la société vert cité, titulaire du marché pour la réalisation d'une campagne de démoustication sur la Vesle, a procédé pour le compte du syndicat à un état des lieux visant à définir les zones d'interventions. Elle a procédé à une série d'observations sur l'ensemble du secteur de la Vesle et plus particulièrement dans les eaux stagnantes, les zones humides, les zones de marécages et les bras morts ; là où se développent principalement les œufs de moustiques.

Après avoir identifié ces gîtes potentiels de reproduction des moustiques, et en tenant compte de la reproduction et du développement des larves de ces insectes, et après accord des communes souhaitant cette intervention, elle a procédé à la campagne de démoustication par voie aérienne, au début du mois de Mai. Le produit utilisé est un produit homologué pour la lutte des moustiques qui permet de tuer la larve de moustique mais qui n'a aucun impact sur l'environnement.

Les surfaces traitées dans le cadre de cette campagne seront prochainement mis en ligne sur le site internet

① Jardiner en préservant sa santé et l'environnement : une nouvelle fiche disponible

La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) de Champagne Ardenne a lancé en 2009 la charte : « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ». Elle permet aux particuliers de trouver des informations et des conseils pour jardiner sans pénaliser leur santé ni l'environnement. Des fiches-conseils ont ainsi été créées sur les thèmes suivants :

- le potager : préparation, entretien du jardin et végétaux à installer
- le compostage et la fertilisation
- les auxiliaires du jardin : rôle, comment favoriser leur installation
- les paillis
- la pelouse et son entretien
- les haies, fleurs, vergers : comment favoriser la biodiversité et comment gérer l'eau pour un jardin
- l'entretien des allées, terrasses et cours
- la lutte biologique contre les champignons et les ravageurs

Toutes ces fiches sont téléchargeables sur le site internet de la FREDONCA (onglet charte) : <http://www.fredonca.com/>

Une nouvelle fiche vient d'être éditée sur les associations de plantes permettant de favoriser la croissance des végétaux et de limiter l'utilisation d'engrais et de pesticides.

